




UNE ÉCONOMIE SANS PROPRIÉTAIRES ?

Mathieu Vanwelde
Chargé de projets
Études & Animations

 Analyse 2018

Cela fait bien longtemps que la gauche ne débat plus de la propriété. Autrefois, son dépassement était au cœur des réflexions. Il constituait un projet politique. Le débat sur l'abolition de la propriété privée allait de pair avec la lutte contre le capitalisme. Aujourd'hui, la question ne fait plus tant débat. Pourtant, il existe de solides arguments pour la rouvrir. Un débat sur la propriété peut à certains égards paraître abstrait. Dans les faits, pourtant, ce débat touche à des situations très concrètes de la vie matérielle de tout un chacun. Lorsque, par exemple, les travailleurs d'une entreprise sont soumis à une pression intense afin que les actionnaires de l'entreprise – c'est-à-dire ses propriétaires – jouissent de dividendes qui les satisfassent, nous sommes bien au cœur de la question de la propriété.

Le 16 octobre 2018, nous avons eu le plaisir d'accueillir Benoît Borrits lors d'une conférence-débat autour de son dernier ouvrage « Au-delà de la propriété. Pour une économie des communs » (éditions La Découverte, 2018).¹ L'occasion de remettre la question de la propriété sur l'établi. À travers cette analyse, nous souhaitons partager et prolonger la réflexion.

Fin connaisseur du mouvement coopératif – à propos duquel il a publié deux ouvrages « Coopératives contre capitalisme » (Syllepse, 2015) et « Travailler autrement : les coopératives » (Éditions du Détour, 2017) – Benoît Borrits franchit ici un pas supplémentaire et entend montrer en quoi la propriété en tant que telle, même dans le cadre de coopératives, pose problème. Les coopératives ont-elles uniquement vocation à constituer une espèce de tiers secteur, partiellement émancipé des dynamiques marchandes, ou sont-elles les germes d'une autre manière – radicalement différente – de faire économie ? Ce livre peut être lu comme un appel au mouvement coopératif, une invitation à se vivre comme germe d'une « économie des communs », à oser réaffirmer une visée transformatrice de l'économie et de la société. C'est que l'auteur, avant d'être attaché aux coopératives, est avant tout attaché à un principe : l'autogestion, à tous les étages de la société². Le propos du livre doit être compris à travers l'angle par lequel il est écrit, à savoir une tradition de pensée libertaire anarchiste.

En nous appuyant sur celui-ci, voyons donc ce qui peut être reproché à la propriété et les alternatives qui peuvent lui être opposées, avant de discuter de certaines limites du propos.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

ET SI LE PROBLEME N'ETAIT PAS LA PROPRIETE PRIVEE, MAIS LA PROPRIETE TOUT COURT ?

Depuis le 19^{ème} siècle, de nombreuses initiatives se sont posées en alternatives à la propriété privée des moyens de production. Elles peuvent être classées en deux grandes catégories : le coopérativisme et l'étatisation des moyens de production. Ces solutions ont en commun de transformer la propriété privée en propriété collective. La première au niveau *micro* de l'entreprise ; la seconde au niveau *macro* de la société. « *Si le capitalisme peut être défini comme étant l' "appropriation privée des moyens de production", on comprend que l'alternative à celui-ci ait spontanément été définie comme l' "appropriation collective des moyens de production" »*³. Pour Benoît Borrits, ces voies-là ont cependant échoué à proposer une alternative réelle et attractive au système capitaliste. Le mal est plus profond. C'est que, même collective, la propriété reste une propriété, par définition excluante pour certains.

La propriété collective par la coopérative

Dans une entreprise, la propriété donne généralement deux prérogatives : d'une part, le pouvoir de décision, d'autre part le droit aux bénéfices réalisés par l'entreprise. Les coopératives remettent en question ces deux dimensions de la propriété. Dans sa forme la plus aboutie, on y prend les décisions sur base d'un principe non basé sur le capital (une personne = une voix), et la rémunération du capital n'est pas la priorité dans la manière de répartir la valeur ajoutée produite par l'entreprise : la rémunération des travailleurs, les ristournes faites aux usagers ou encore le réinvestissement des bénéfices dans la finalité sociale de la coopérative priment. Le rapport à la propriété diffère des entreprises capitalistes classiques.

Les coopérateurs sont collectivement propriétaires de l'outil de production. Les coopératives connaissent toutefois des réalités différentes en fonction de la nature des coopérateurs. Historiquement, ceux-ci sont soit les travailleurs, soit les usagers.

Si la sympathie des mouvements ouvriers va, dans un premier temps, assez naturellement à la coopérative de travailleurs plutôt qu'à la coopérative d'usagers – la question de l'émancipation des travailleurs étant une préoccupation centrale –, certaines de ses limites sont vite pointées par différents penseurs de la question sociale. Lisons ce qu'en dit Rosa Luxemburg, militante socialiste et communiste : « *Dans l'économie capitaliste, l'échange domine la production ; à cause de la concurrence, il exige, pour que puisse vivre l'entreprise, une exploitation impitoyable de la force de travail, c'est-à-dire la domination complète du processus de production par les intérêts capitalistes. (...) D'où, pour la coopérative de production, la nécessité, contradictoire pour les ouvriers, de se gouverner eux-mêmes avec toute l'autorité absolue nécessaire et de jouer vis-à-vis d'eux-mêmes le rôle d'entrepreneurs capitalistes.* »⁴ Dans une économie régie par la logique de marché, la nécessité d'écouler sa production peut suffire à ce que les coopératives reproduisent les plus vils comportements capitalistes, même sans que des actionnaires appâtés par le gain soient aux manettes. D'où la nécessité, pour Rosa Luxemburg ou encore Charles Gide,

économiste et dirigeant du mouvement coopératif français au XIX^{ème} siècle, de favoriser l'émergence de coopératives d'usagers, qui garantissent des débouchés susceptibles de s'extraire partiellement des forces de marché.

Par ailleurs, même si la propriété au sein d'une coopérative est collective, elle reste toutefois excluante. Une différence existe entre ceux qui en font partie et ceux qui n'en font pas partie. Cela a également tendance à mener à la reproduction de mécanismes typiquement capitalistes. Lorsqu'une coopérative fonctionne bien, une partie de ses bénéfices alimente des *réserves impartageables*. Celles-ci ne sont la propriété de personne, individuellement. Mais elles sont bien la propriété de tous les membres, collectivement. Et la logique propriétaire du capital de refaire son apparition au grand galop : accueillir de nouveaux coopérateurs revient à diluer ces réserves impartageables – durement constituées et qui agissent comme un coussin de sécurité pour la coopérative et donc ses travailleurs – entre plus de membres, ce qui ne tardera pas à provoquer des réticences. Le cas du groupe Mondragon est à cet égard éloquent⁵. Plus grande coopérative de travailleurs associés au monde, le modèle coopératif y a souffert lors de l'internationalisation du groupe. Des acquisitions d'entreprises étrangères furent réalisées sans transformer ces dernières en coopératives, ce qui amène donc une coopérative à être propriétaire – au sens purement capitaliste du terme – d'autres unités de production.

Qu'en est-il des coopératives d'usagers ? Dès la seconde moitié du 19^{ème} siècle, elles rencontrent un vif succès. Coopératives alimentaires, coopératives agricoles, coopératives bancaires... Les traces qu'il reste de cet engouement passé pour les coopératives d'usagers sont là pour nous rappeler que, la plupart du temps, elles dérivent et finissent par dégénérer⁶. Citons sans l'ouvrir le cas du Crédit agricole pour comprendre à quel point cette dégénérescence peut s'avérer nuisible. Dans les coopératives d'usagers également la propriété collective ne s'avère pas être un remède efficace aux maux du capitalisme. D'une part, les usagers peuvent se comporter à l'égard des travailleurs comme le feraient des actionnaires peu scrupuleux, leurs intérêts propres étant susceptibles de rentrer en contradiction avec les intérêts des travailleurs. L'émancipation des travailleurs – pourtant à la base de la réflexion sur le dépassement de la propriété privée – peut alors attendre. D'autre part, quand elles grandissent, les coopératives d'usagers souffrent la plupart du temps des affres de la logique gestionnaire. La croissance des coopératives d'usagers s'avère fatale à leur vitalité démocratique. Les usagers deviennent de plus en plus de simples clients. Le management s'empare des clés de l'outil de production et peut poursuivre ses intérêts propres, dans une logique propriétaire largement retrouvée⁷.

L'un dans l'autre, toutes prometteuses qu'elles soient, les promesses du mouvement coopératif ont du mal à tenir le cap et semblent inéluctablement tomber dans les pièges de la reproduction du système qu'elles entendaient initialement combattre. Benoît Borrits nous invite à considérer que cette dégénérescence coopérative s'explique par les mécanismes de reproduction de comportements capitalistes qui ne cesseront pas tant que la propriété – fut-elle collective – continuera d'exister.

La propriété collective par l'État

Une autre forme de dépassement de la propriété privée a connu ses heures de gloire : l'étatisation des moyens de production. Ici aussi, la propriété privée n'est dépassée que pour mieux mettre en place une autre forme de propriété : une propriété collective à l'échelle d'une communauté politique et centralisée dans les mains de l'État. Nul autre exemple que celui de l'URSS n'illustrera mieux le caractère chimérique de cette alternative. Elle encourt le risque – avéré – de voir se développer un capitalisme d'État qui reproduit les pires aspects de la logique propriétaire : captation du pouvoir et oppression. Une autre classe de propriétaires – l'appareil d'État – se forme et exerce sa domination sur le reste de la société. À nouveau, le maintien même de la propriété porte en lui un caractère excluant. Ceux au nom duquel la propriété privée a été remplacée par une propriété collective finissent par en être exclus. Et cette logique peut rebondir du privé au public dans les deux sens. Lorsqu'un outil de production est collectivisé, le maintien d'un droit de propriété sur celui-ci rend possible une privatisation ultérieure, qui le soustraira une fois de plus aux usagers.

Bien entendu, tous les penseurs de la collectivisation des moyens de production n'ont pas constitué le modèle soviétique en rêve ou en exemple. Jean Jaurès, homme politique socialiste et pacifiste français assassiné en 1914, a imaginé mieux que personne un modèle d'une propriété collective publique qui serait exercée de manière la plus décentralisée possible, selon un principe fort de subsidiarité qui devrait permettre de concilier collectivisation des moyens de production et autonomie et émancipation des travailleurs. Reste que, quelle que soit la forme que prendra cette forme de propriété collective, nous explique Benoît Borrits, à partir du moment où l'État reste propriétaire – et donc décideur en dernière instance –, le ver est dans le fruit.

DEPASSER LA PROPRIETE : VERS UNE ECONOMIE DES COMMUNS

Une fois réalisés ces constats d'impasse, on se demande à quoi pourrait ressembler une société sans aucun droit de propriété sur les moyens de production. Benoît Borrits a le courage de se mouiller. Il nous propose une ébauche de construction institutionnelle susceptible de dépasser la propriété des moyens de production, tant privée que publique. Ce qu'il esquisse, c'est une « économie des communs ». C'est aller vers du collectif sans propriété. Il faut bien reconnaître que si la notion de « commun » est de plus en plus mobilisée, on peine parfois à en comprendre la portée réelle. En général, un « commun » est défini par les trois caractéristiques suivantes : *une ressource* partagée, gérée collectivement par *une communauté*, qui établit *des règles et une gouvernance* dans le but de préserver et de pérenniser cette ressource tout en ayant le droit de l'utiliser⁸. Les « communs » sont souvent abordés par le volet de la gestion commune d'une ressource naturelle (comme l'eau) ou de ressources culturelles (comme wikipedia). En proposant de l'appliquer aux moyens de production, Benoît Borrits veut nous faire voir à quoi pourraient ressembler des *communs productifs* et participe à approfondir la notion de « communs » comme potentiel principe cardinal d'une économie post-capitaliste.

Des communs productifs

À l'échelle de l'entreprise, d'abord. Le maître-mot devrait être l'autogestion. La coopérative de travail est la forme la plus dynamique de coopérative et a trop eu tendance à être éclipsée par sa « rivale » qu'est la coopérative d'usagers. Les travailleurs comme premiers maîtres à bord de leur navire productif. Après tout, ce sont eux qui passent le plus clair de leur temps à faire tourner leur entreprise, et ils savent mieux que personne la meilleure manière de procéder. Leur activité productive doit pouvoir être source d'émancipation individuelle et collective. Est-ce donc le modèle de coopératives de travailleurs associés (telles que les SCOP en France et plus récemment en Fédération Wallonie-Bruxelles) qui est défendu ? Non. Car l'auteur plaide également pour que l'antagonisme « travailleurs vs. usagers » soit dépassé. Il estime qu'un droit de mobilisation des usagers doit être garanti. Non pas en prenant part au capital de l'entreprise et en devenant propriétaire, mais bien par le seul fait qu'ils en sont usagers. Cela doit permettre d'éviter les dérives d'une imposition de leurs vues par un groupe de travailleurs sur l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise. L'entreprise devient un *commun productif* et doit être gérée par ses multiples parties prenantes – à commencer donc par les travailleurs et usagers. Les usagers n'interviennent pas *a priori* dans la gestion de l'entreprise, mais ont un droit inaliénable de se mobiliser pour discuter des questions qui les affectent (la qualité, les prix, les modes de distribution...). Cette inclusion systématique d'acteurs aux intérêts potentiellement divergents est à la base de l'organisation de la production en commun. Mais l'auteur propose un cadre souple, qui n'interdit pas une certaine forme d'autorégulation marchande. En fonction des contextes, les usagers ne se mobiliseront pas de la même manière. Dans la plupart des cas, les forces marchandes pourront continuer à guider la production, sans intervention des usagers. Par exemple, un restaurant pourrait être exclusivement géré par ses travailleurs. Si les consommateurs n'aiment pas la nourriture qui y est proposée, ils iront au restaurant d'à côté. Dans des cas spécifiques de monopoles ou d'oligopoles toutefois, la reconnaissance d'un droit automatique des usagers – en leur simple qualité d'usagers – à discuter des orientations prises par l'entreprise prend tout son sens et doit permettre une démocratisation des outils de production. Est-ce alors un modèle proche des SCIC françaises – ces « sociétés coopératives d'intérêt collectif » qui doivent compter au moins trois collègues : un pour les travailleurs, un pour les usagers, un pour une autre partie prenante, variant selon les cas – que l'auteur nous propose ? Pas non plus. Car répartir le pouvoir entre travailleurs et usagers sur base de pourcentages de vote définis statutairement, c'est manquer de comprendre finement l'intérêt d'intégrer plusieurs parties prenantes aux décisions : « *Le pouvoir aux travailleurs ou aux usagers ? Voilà une question que le mouvement n'a jamais su trancher autrement qu'en inventant des coopératives multi-collèges, à l'image des SCIC françaises, dans lesquelles le pouvoir est partagé a priori en termes de pourcentage entre les différentes catégories de membres. Solution peu satisfaisante, dans la mesure où travailleurs et usagers n'ont pas le même rapport à l'entreprise.* »⁹

Des communs sociaux

Si elle s'arrêtait là, la proposition n'aurait rien de révolutionnaire. En particulier, elle s'exposerait à l'essentiel des limites adressées plus haut au régime de propriété. Pour dépasser la propriété, Benoît Borrits propose de construire, au-delà des communs productifs que sont les entreprises, des « communs sociaux ». C'est uniquement de l'articulation entre « communs productifs » et « communs sociaux » que peut naître une véritable économie des communs, par essence anticapitaliste. Les communs sociaux imaginés par l'auteur sont de deux registres.

Le premier commun social est un mécanisme de mutualisation des revenus. Il s'agit de donner un revenu fixe à chacun indépendamment de l'activité économique que l'on peut exercer. À ce titre, ces revenus sont « inconditionnels », ils ne sont soumis à aucune condition. Ces revenus sont financés par cotisations. Il s'agit donc d'un principe de solidarité de toutes les entreprises et de tous les travailleurs : tout le monde verse une partie des recettes dans un pot commun, qui sert à ce qu'une partie du revenu de chaque travailleur soit fixe. La revendication pour une allocation universelle ou revenu de base (autres noms du revenu inconditionnel) est aujourd'hui bien ancrée dans le débat public. Benoît Borrits la pense comme condition de possibilité d'une transition vers une économie affranchie de la notion de propriété. Nous avons vu qu'une limite évidente des coopératives de production est la dépendance aux débouchés marchands, qui sont susceptibles d'amener les travailleurs à s'auto-exploiter. Une critique bien connue dans les milieux syndicaux¹⁰. Dans une coopérative de travailleurs associés, l'ensemble de la valeur ajoutée produite va dans la poche des travailleurs. D'un point de vue macroéconomique des travailleurs dans leur ensemble, la mesure ne peut qu'être favorable : s'il n'y a plus de capital à rémunérer, les revenus du travail croissent dans leur ensemble, à production constante. D'un point de vue individuel, le passage d'un statut de salarié à un statut d'associé peut cependant entraîner des craintes légitimes : les revenus se calquant sur la valeur ajoutée effectivement produite par l'entreprise, ils dépendent directement des résultats de l'entreprise et deviennent plus volatiles. En décorrélant une partie du revenu effectivement touché par les travailleurs de la valeur ajoutée réellement produite par leur unité de production, le revenu inconditionnel permet de s'éloigner du spectre d'une reproduction des pratiques capitalistes par la pression marchande.

Le second commun social envisagé est la création d'un *fonds social d'investissement*. Tout dépassement de la propriété passe nécessairement par une réflexion sur le financement des entreprises. Financement et propriété ont aujourd'hui partie liée. Un problème identifié par le penseur anarchiste Proudhon, qui imagina la création d'une « Banque du Peuple » dès 1848. Inspiré par celle-ci, Benoît Borrits règle la question d'une nécessaire décorrélation entre propriété et financement par la socialisation des investissements. Une socialisation, pas une étatisation. Les entreprises alimentent, par cotisations, un fonds social d'investissement qui permet ensuite de financer l'ensemble de l'appareil productif de la société. Nous avons vu que, au sein-même des coopératives de travail, le capital a tendance à reprendre le dessus lorsque les coopérateurs ont constitué des réserves impartageables qui les poussent à ne pas vouloir diluer leur propriété collective

en la partageant avec de nouveaux venus. Ce phénomène est le résultat logique de l'auto-financement des entreprises. Benoît Borrits propose dès lors que les entreprises n'aient à leur passif aucun fonds propres et ne se financent que par souscription de dettes. Oui, ce que nous propose l'auteur est bien une économie qui tourne à l'endettement, mais dans un cadre où l'endettement n'a plus la même portée qu'aujourd'hui, en particulier car les intérêts financiers n'alimentent pas des poches privées déjà trop remplies, mais bien un secteur financier socialisé ! La capacité financière du fonds social d'investissement doit suffire à assurer les besoins en financement de l'ensemble de l'économie. Plus de fonds propres, plus d'actionnaires à rémunérer, ni de coopérateurs jaloux de leur propriété collective. Et d'apercevoir une possibilité que les entreprises soient réellement gérées en commun, débarrassées du spectre de toute propriété – privée ou collective.

Plus qu'un simple outil de financement, le fonds social d'investissement est vu comme un véritable outil d'appropriation démocratique de l'investissement. Une architecture économique sans propriété n'est pas exemptée du fait de devoir fixer des priorités économiques à poursuivre, de devoir faire des arbitrages entre différents projets économiques concurrents. À un niveau *macroéconomique*, c'est au fonds social d'investissement que revient cette tâche. Ce dernier jouit à ce titre d'une importance gigantesque dans l'architecture économique proposée par Benoît Borrits. C'est en son sein que se débattent les orientations et priorités de développement économique à adopter par la société. En émergent des taux d'intérêts différenciés, en fonction des priorités identifiées. Certaines activités sont estimées peu souhaitables, elles seront chargées de taux d'intérêt rédhitoires. D'autres activités sont jugées souhaitables, elles se verront dotées de taux d'intérêt attractifs, éventuellement des taux négatifs. Le fonds social d'investissement devient dans ce cadre l'organe de pilotage de l'économie toute entière. Pas question, dès lors, de le laisser à des technocrates et experts en tous genres. Benoît Borrits l'envisage comme une institution construite territorialement (à une échelle non déterminée, en fonction du territoire où l'on peut trouver communauté politique ayant la volonté d'avancer dans ce sens, en commun) géré par les travailleurs eux-mêmes dans un système apparenté au *conseillisme* : via un système de délégation, d'étage en étage, les travailleurs des différents communs productifs discutent entre eux des priorités sectorielles – mais également, à d'autres étages, des priorités sociétales, c'est-à-dire des arbitrages entre secteurs –, des priorités de développement territorial, etc. D'un point de vue *microéconomique*, selon le modèle proposé par l'auteur, des banques de second rang – elles-mêmes constituées comme des communs productifs – continuent à exister comme organes de crédit auprès desquels se financent les entreprises. Elles empruntent les fonds nécessaires auprès du fonds social d'investissement, se chargent d'évaluer les risques encourus par chaque projet qui leur est soumis et de leur accorder des crédits marqués de taux d'intérêt sur base, d'une part, de la solidité économique du projet productif et, d'autre part, des taux d'intérêt demandés par le fonds social d'investissement pour le type de projet.

Faut-il se soucier, comme l'a fait un des participants à la soirée-débat du 16 octobre, de ce que notre brosse à dent ne nous appartienne plus et soit « mise en commun » ? Assurément pas. Ce que Benoît Borrits propose, c'est bien une mise en commun des

moyens de production. Chacun pourra rester propriétaire à titre privé d'une série de choses qui ont trait à la consommation personnelle. Reste que les habitudes de consommation seraient nécessairement chamboulées par une autre structuration de l'appareil productif. Les usagers doivent pouvoir faire entendre leur voix lorsque c'est nécessaire. Quid pour les biens de consommation que nous n'achetons que très peu souvent ? Comme une voiture par exemple. La réponse est toute trouvée : les modes de consommation doivent évoluer dans un sens compatible avec une économie des communs productifs, ce qui poussera forcément à une économie des communs côté consommation également. Une économie où nous n'achetons que des biens de consommation courante (une brosse à dent par exemple). Dans le cas d'un bien de consommation de long terme comme une voiture, cela revient par exemple à privilégier des systèmes de leasing (l'utilisateur est locataire) et – encore mieux en ce qui concerne les voitures – de voitures partagées (l'utilisateur est abonné). Les interactions avec la plateforme de voitures partagées deviennent suffisamment grandes pour que l'on soit qualifié d'utilisateur du service à part entière et que l'on puisse y faire valoir notre avis lorsque c'est nécessaire. La plateforme de voitures partagées, de son côté, sera elle-même un usager récurrent des communs productifs qui produisent des voitures, et pourra y faire valoir son avis.

UN PROJET UTOPIQUE ?

Nous le voyons, une « économie des communs » est une économie radicalement différente de celle dans laquelle nous opérons aujourd'hui. Elle demande des changements profonds de nos représentations collectives, une évolution vers une véritable *culture* des communs.

D'aucuns ne manqueront pas de qualifier ce projet d'utopique. Prenons le dans un sens positif : « *L'utopie, c'est, à la fois, l'exploration du possible dans le présent (les innovations concrètes) et la poursuite d'un rêve social conduisant à un futur désirable (le projet politique). L'utopie est un processus qui ne sépare pas la fin (l'idéal) des moyens (l'expérimentation). L'utopie est, en même temps, une construction symbolique unique guidant les acteurs et une multitude de recherche-actions redessinant sans cesse les contours de cette construction. Surtout, l'acceptation sociale de l'utopie n'est pas liée à sa soumission aux contraintes du réel. En effet, contraindre l'utopie à renoncer à sa radicalité, c'est lui demander de se plier aux dominations existantes, de renoncer à son idéal. Or, une telle renonciation n'est pas obligatoire. Nul n'est besoin de sacrifier ces rêves de ruptures radicales possibles sur l'autel du réel déjà là* »¹¹.

Si l'utopie se doit d'articuler l'horizon et le « déjà là », d'ancrer un horizon désirable dans des expérimentations concrètes qui donnent à le préfigurer – sans le travestir –, force est de constater qu'il n'est pas si aisé de voir dans la société actuelle des prémisses concrètes d'un système d'économie des communs tel que proposé par Borrits, tant cela dénote des orientations actuelles. Et, pourtant, des traces éparées existent. Au niveau de l'entreprise, il faut regarder du côté des coopératives. Certaines fonctionnent dans les faits – même

sans remettre formellement en cause la propriété – comme de véritables communs productifs. De plus en plus de coopératives hybrides – mettant travailleurs, usagers et éventuellement d'autres parties prenantes autour d'une même table – se développent. Mais on peut également regarder du côté des associations, qui sont *déjà* des formes d'organisations sans capital et qui, pour certaines, se rapprochent d'un concept de commun productif. Concernant les communs sociaux, l'auteur nous invite également à nous pencher sur des constructions existantes : la sécurité sociale telle qu'instituée après-guerre. Des travailleurs qui socialisent une partie de leur salaire pour financer des institutions communes – gérées collectivement, ou du moins censée l'être... nous y reviendrons. N'a-t-on pas là un exemple flagrant de commun social ?

Reste que, envisagée comme Benoît Borrits l'envisage – à savoir une organisation en commun de l'économie érigée comme système articulé, qui ne se développe pas à côté de l'économie capitaliste, mais à sa place –, il n'est pas évident de trouver des exemples concrets nous permettant de visualiser à quoi pourrait ressembler une telle économie. Sans doute faut-il alors chercher dans l'histoire. C'est ce à quoi l'auteur nous invite. Pour entrapercevoir ce que peut vouloir dire une économie des communs, il faut rouvrir différentes expériences *conseillistes* réellement vécues : la commune de Paris (1871), la phase autogestionnaire de la Révolution espagnole (1936), les différentes phases du système autogestionnaire yougoslave (à partir de 1950). Si toutes ces expériences se sont soldées par des échecs, il faut analyser pourquoi. Notamment voir en quoi la conception de la propriété – et les rapports de force l'encadrant – a pu jouer un rôle. Les expériences historiques donnent une opportunité de percevoir la portée du propos. Cela peut également être opéré par la fiction, par le récit. Le roman d'anticipation « Voyage en Misarchie : Essai pour tout reconstruire »¹² de Emmanuel Dockès dépeint une société qui présente des similarités évidentes avec l'économie des communs proposée par Benoît Borrits. De quoi donner des formes perceptibles et affectantes aux idées.

LIMITES ET APPROFONDISSEMENT

Benoît Borrits a le mérite de remettre sur la table une question qui reste centrale pour penser une économie post-capitaliste : le dépassement de la propriété. Alors, prêtons-nous au jeu, et rentrons dans le débat. Nous avons souligné que l'auteur ne se contente pas d'identifier les impasses de la propriété, il imagine comment s'en débarrasser. La série de propositions qui s'en suit est, à n'en pas douter, une force de l'ouvrage. Cela n'empêche pas l'architecture ébauchée de présenter quelques angles morts. Pointons en trois. Ceux-ci n'invalident pas les solutions proposées, mais invitent à les nuancer et les approfondir.

Des institutions démocratiques : comment ?

La proposition d'une économie des communs est intimement liée à la question de la démocratie. Démocratie dans l'entreprise, d'une part : la démocratie ne peut être quelque chose d'abstrait qui s'arrête aux portes de l'entreprise. L'autogestion des unités productives et l'association des usagers aux décisions qui le nécessitent devraient être la

règle. Entreprises dans la démocratie, d'autre part : le modèle conseiliste mis en avant par l'auteur invite à ce que ce soient les travailleurs citoyens qui gèrent l'économie toute entière, en discutant dans un cadre démocratique des arbitrages à opérer et des choix économiques sociétaux à prendre. Cette démocratie s'exerce pleinement dans la gestion par la base des communs sociaux. En particulier, nous avons souligné le rôle central des fonds sociaux d'investissement dans l'architecture économique proposée. L'auteur prend soin de souligner que de tels organes devront être gérés démocratiquement, non pas sur base d'un système d'élections de personnes censées représenter l'intérêt général, mais bien sur base de conseils de travailleurs délégués. On peut cependant regretter que le propos n'aille pas plus loin. Car c'est le cœur du problème : comment s'assurer que de telles instances puissent être effectivement gérées démocratiquement ? La sécurité sociale est citée comme exemple de communs sociaux, qui se sont débarrassés de la propriété. Les mutuelles devraient à ce titre constituer un magnifique exemple de commun social. Personne n'en est à proprement parler propriétaire. Elles ne semblent pourtant pas constituer le modèle de démocratie et d'autogestion souhaité par l'auteur¹³. Les pertes d'autonomie et de visée transformatrice semblent pouvoir s'expliquer, aussi, par d'autres raisons que la propriété. Il semble nécessaire d'adresser en profondeur la question du maintien de la vitalité démocratique au sein tant des communs productifs que des communs sociaux. En particulier, d'aborder la question de l'échelle. Les communs sociaux doivent être organisés comme « communs géographiques », sur une base territoriale, à l'échelle d'une communauté politique prête à vivre cette aventure ensemble (du village à l'Europe). Il nous semble que, plus l'échelle sera locale, plus grandes seront les chances de pouvoir faire vivre la démocratie pleine et vivante appelée par une économie des communs. Nous avons probablement tout intérêt à penser conjointement démocratisation et relocalisation de notre économie.

Dans l'ouvrage, tout semble indiquer que, une fois débarrassé du capital et de l'État, les conditions pour une démocratie réelle seront enfin réunies. Dans la plus pure tradition libertaire, l'« État » n'apparaît pas dans le volet « propositions » de l'ouvrage. Mais est-ce réellement en se débarrassant du mot « État » que l'on règlera le problème de la reproduction de mécanismes d'autorité et de domination qui tendent à apparaître lorsqu'il faut prendre des décisions pour des communautés politiques d'une échelle plus large que celle de la communauté organique ? Osons prendre le concept d'État dans son sens le plus générique. Comment ne pas voir que la mise en place de communs sociaux revient à créer une forme d'État, certes très éloignée de la réalisation historique présente de l'État, mais une forme d'État quand même¹⁴. Cet extrait de la conclusion de l'ouvrage est, à ce titre, éloquent : « *On devrait alors pouvoir généraliser cette forme de commun géographique à toutes les sphères économiques non marchandes dont l'État a la charge, telles l'éducation, les infrastructures de mobilité, la défense... La validation sociale de ces activités est politique car fondée sur un financement par la fiscalité plutôt que par le marché. Or, à ce jour, le contrôle de ces activités est cadenassé par l'État et la démocratie représentative. (...) La substitution de différents communs géographiques à l'État ne permettrait-elle pas une régénérescence de la démocratie, chaque commun donnant l'occasion à ses usagers de s'exprimer pleinement, de mettre en œuvre une démocratie directe ?* ». Le projet est bien un dépérissement de l'État dans sa forme actuelle, pour

évoluer vers une autre forme d'État – qu'on l'appelle ainsi ou non. Avec toutes les questions que cela suppose sur les garde-fous à introduire pour éviter de reproduire, sous d'autres formes, les mécanismes anti-démocratiques qui caractérisent la réalisation institutionnelle présente de l'État.

Travailler les représentations collectives

Nous l'avons souligné, une économie des communs appelle une culture des communs. Les propositions que nous avons discutées touchent essentiellement des constructions institutionnelles. Agir sur les institutions formelles est de toute évidence une nécessité. Mais n'oublions pas d'également s'intéresser à nos représentations collectives, qui agissent comme autant d'institutions informelles qui freinent une remise en cause de la propriété. Nous baignons tous depuis notre tendre enfance dans une société qui pense la propriété comme une évidence. Lui substituer une société des communs – c'est-à-dire une société qui dissout le concept-même de propriété, privée comme collective, des moyens de production – appelle des modifications profondes de nos représentations. C'est un travail tout sauf évident. Les modifications institutionnelles sont une condition nécessaire mais non suffisante. Évolutions institutionnelles et évolutions des schémas de pensée doivent avancer ensemble, selon des mécanismes de renforcement mutuel. Le risque d'avancer sur la première dimension sans s'attaquer à la seconde semble être le meilleur moyen pour que les mécanismes d'autorité, de captation du pouvoir, d'oppression soient *in fine* reproduits dans de nouveaux habits. Pour gagner les cœurs, une « pensée du commun » doit veiller à ne pas se limiter à son statut d'idée, mais également réussir à se doter de force sociale. « Il n'y a pas de force intrinsèque de l'idée vraie », nous relate Bourdieu, citant Spinoza¹⁵. À une société pour laquelle la propriété est un impensé puissant, il faut pouvoir opposer un affect du commun tout aussi puissant. C'est ici que la dimension d'expérimentation de l'utopie prend tout son sens. Il s'agit de réussir à trouver dans l'existant des éléments qui donnent à voir ce que pourrait être une économie des communs et, partant, de donner au concept une puissance affective¹⁶.

Articuler économie des communs et transition écologique

Nous l'avons mentionné, le débat sur la propriété a cessé d'avoir l'importance qu'il avait autrefois. Quand il recadre les termes du débat, Benoît Borrits mobilise la pensée de nombreux auteurs de la seconde moitié du 19^{ème} siècle et du début du 20^{ème} siècle. Quand il explore les cas concrets qui font écho à son propos, il nous parle des expériences autogestionnaires de la Révolution espagnole ou de la Yougoslavie titiste. L'ouvrage s'inscrit dans la lignée de théories qui pensent la question sociale. D'une certaine manière, le propos semble à la fois criant d'actualité et sorti de son époque.

Dans une analyse récente – « Dépasser la “pensée colibri” »¹⁷ –, nous déplorions l'émergence d'un courant qui prétend adresser la question de la transition écologique tout en se défendant de faire de la politique. Une pensée écologique sans pensée sociale et politique. À certains égards, l'ouvrage de Benoît Borrits participe d'un courant qui développe une pensée politique très forte mais qui semble passer à côté des défis majeurs

de notre temps touchant à la transition écologique. Une pensée sociale et politique sans pensée écologique.

La logique sous-jacente est understandable mais nous semble être un rêve de théoricien : une fois l'économie et la société ayant été redémocratisées en profondeur, libérés des pressions et captations de pouvoir par le capital et l'État, les citoyens pourront prendre de bons choix éclairés pour le développement économique de la société. Qui serions-nous pour établir *ex ante* les orientations qu'il sera alors souhaitable de prendre ? Laissons tout cela à la démocratie parfaite du futur.

Quand nous parlons de « transition écologique », il est entendu que nous ne la limitons pas aux questions de réchauffement climatique. Il s'agit bien d'ouvrir les changements majeurs qu'une sobriété énergétique – choisie ou forcée – entraîneront inévitablement sur l'organisation de notre économie et de notre société. C'est à ce titre une transition énergétique, économique, sociale, culturelle, politique... qu'il s'agit de prendre à bras le corps. L'éléphant que représentent ces défis prend un peu trop de place dans la pièce de notre société contemporaine pour que l'on puisse se contenter de l'ignorer. Dit autrement, ces questions sont trop urgentes pour ne pas les penser *directement* en articulation d'une réflexion sur notre modèle économique et social.

Il nous semble que l'économie des communs que nous suggère Benoît Borrits se marie très bien avec les enjeux de transformation économique nécessaire dans le cadre d'une transition vers une économie non seulement plus démocratique, mais également plus résiliente face aux chocs à venir. Les défis de la transition pointent vers une désindustrialisation et une relocalisation massives de nos activités économiques. Or, c'est précisément dans un contexte d'économies relocalisées que l'économie des communs nous semble avoir le plus de chances de prendre tout son sens. Réciproquement, une économie des communs semble être à même de favoriser une économie relocalisée, ainsi que de constituer un horizon souhaitable pour une transition économique démocratique, qui évite les pièges de l'autoritarisme, des dominations et des captations de pouvoir plus que jamais susceptibles d'advenir si nous n'engageons pas un travail profond sur notre manière de faire économie et société, face aux défis de notre temps.

-
- ¹ Benoît Borrits, *Au-delà de la propriété. Pour une économie des communs*, Éditions La Découverte, coll. L'horizon des possibles, Paris, 2018. Pour de brefs aperçus du propos de l'auteur à la source, voir par exemple : Kévin Boucaud-Victoire, « Benoît Borrits : 'l'économie des communs s'inscrit dans une société de liberté' », Le Média, 15 juin 2018, accessible sur <https://frama.link/uV-G1xy5> ; Interview à Regards « Benoît Borrits : 'Une entreprise sans propriétaire, c'est possible.' », 26 juin 2018, vidéo accessible sur <https://frama.link/g6hnPrjK>.
- ² Benoît Borrits est d'ailleurs animateur de l'association française *Autogestion* (www.autogestion.asso.fr).
- ³ Benoît Borrits, op. cit., p.15.
- ⁴ Rosa Luxemburg, *Réforme sociale ou révolution ? Grève de masse, parti et syndicats*, La Découverte, Paris, 2001, p.61. Lu dans Benoît Borrits, op.cit., p.35.
- ⁵ À ce sujet, voir entre autres le documentaire « Les Fagor et les Brandt » de Anne Argouse et Hugues Peyret (Antoine Martin Productions, 2007).
- ⁶ Voir à ce propos Philippe Frémeaux, *La nouvelle alternative ? Enquête sur l'économie sociale et solidaire*, Les Petits Matins, 2011.
- ⁷ Pour un exemple concret de cette dynamique, voir le cas de la coopérative laitière Sodiaal traité dans ce documentaire d'investigation : Cash investigation, « Produits laitiers : où va l'argent du beurre ? », France télévision, 16 janvier 2018, vidéo accessible sur <https://frama.link/KMKNOTAP>.
- ⁸ « Qu'est-ce qu'un bien commun ? », <http://lescommuns.org>.
- ⁹ Benoît Borrits, op.cit., pp.196-197.
- ¹⁰ Voir Violaine Wathelet, « SCOP et syndicats : au-delà des stéréotypes ? », Analyses SAW-B, 2017, accessible sur https://frama.link/WboeW_Tp.
- ¹¹ Éric Dacheux, « Novembre, mois de l'économie sociale et solidaire... donc de l'utopie ? », The Conversation, 20 novembre 2018.
- ¹² Emmanuel Dockès, *Voyage en Misarchie : Essai pour tout reconstruire*, Éditions du Détour, Paris, 2017.
- ¹³ Véronique Huens, « Les mutuelles de santé, actrices de l'économie sociale », Analyses SAW-B, 2014, accessible sur <https://frama.link/kuVbjjUG>.
- ¹⁴ Pour un approfondissement de cette question, voir l'intervention de Frédéric Lordon, « La révolution n'est pas un pique-nique. Analyse du dégrisement », Penser l'émancipation, Université Paris Ouest-Nanterre, 19 février 2014, vidéo accessible sur <https://frama.link/zuoMwraJ>.
- ¹⁵ Pierre Bourdieu (27 octobre 1995), « Dévoiler et divulguer le refoulé » in *Algérie-France-Islam*, L'Harmattan, Paris, 1997.
- ¹⁶ Pour creuser ces questions, voir Frédéric Lordon, *Imperium : structures et affects des corps politiques*, La Fabrique, Paris, 2015.
- ¹⁷ Barbara Garbarczyk, « Dépasser la "pensée Colibri" », Analyses SAW-B, 2018, accessible sur <https://frama.link/wYbTawvw>.



SAW-B, Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises, est une fédération d'entreprises d'économie sociale qui regroupe plus de 120 membres. Ensemble, nous cherchons à faire mouvement pour une alternative économique et sociale.

Les analyses de SAW-B sont des outils de réflexion et de débat. Elles posent un regard critique sur les pratiques et les objectifs des entreprises sociales mais aussi sur notre société, nos modes de consommation, de production. Leur visée est de comprendre les réalités, décoder les enjeux et, collectivement, construire les réponses aux difficultés rencontrées par les alternatives économiques.

Ces textes sont le résultat des interpellations des acteurs de terrain et de nos recherches. Vous pouvez y contribuer : faites-nous part de vos questions, commentaires et propositions en amont ou en aval de ces textes. Si vous le souhaitez, nous sommes à votre disposition pour aborder, au sein de votre entreprise sociale ou de votre collectif citoyen, les thèmes traités dans ces analyses.

N'hésitez pas à nous contacter : info@saw-b.be